



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RFA

Question écrite n° 5771

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le jugement scandaleux du procès Leonard Von Korf, intervenu le 17 novembre en RFA Ce procès contre l'ancien chef de la Gestapo de Chalons-sur-Marne, responsable de la deportation en 1943 de 180 juifs, dont plusieurs enfants, de la région Champagne-Ardenne, a suscité une vive mobilisation des enfants et familles des victimes. La décision du tribunal a semé la consternation par l'oubli du drame atroce vécu par ces Israélites de France. La relaxe des tortionnaires nazis est scandaleuse et mérite une réaction officielle de notre pays. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ce que notre pays compte faire face à ce véritable déni de justice.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement français a suivi avec une attention toute particulière le procès de la personne citée par l'honorable parlementaire. Cette affaire relevant de la juridiction interne de la République fédérale d'Allemagne, il n'est pas possible, en la circonstance, d'engager des interventions directes auprès des autorités allemandes. Il reste que celles-ci connaissent parfaitement le sentiment du Gouvernement à ce sujet, et plus généralement pour toutes les questions concernant les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) 

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5771

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3366